



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 – CANTAL 15- DROME 26 - ISERE 38 - LOIRE 42

– HAUTE LOIRE 43 - PUY DE DÔME 63 - RHONE 69 - SAVOIE 73 - HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Espace Saint Martin – 272 Rue des 20 Toises - 38950 Saint Martin le Vinoux

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PRINTEMPS

Règlement des compétitions

Ce règlement s'applique aux championnats ci-dessous, il est complété par des annexes

- Doublette masculin et individuel féminin
- Doublette féminin et individuel masculin
- Triplette masculin et féminin
- Tir de précision séniors et féminines (*)
- Doublette mixte
- Triplette Mixte
- Triplette Promotion
- Triplette Provençal (sur 2 jours)
- Triplette Jeunes
- Tir de précision juniors garçons et juniors filles

(*) Championnat Tir de Précision seniors : uniquement les années impaires (Règlement en *Annexe 2*)

Le planning des championnats ci-dessus est fixé chaque année en fonction du calendrier unique par la Fédération

Article 1 - Inscription des équipes qualifiées :

Les Championnats de toutes les catégories sont basés sur 32 équipes, sauf le Tir de Précision. Le nombre d'équipes par Comité et par catégorie est fixé chaque année par le Comité Directeur Régional et validé au Congrès annuel.

Pour tous les championnats, les Comités devront faire parvenir le GCZ du championnat, par mail dans les 48h suivant le championnat, à :

aura-championnats@francepetanque.com

Les fiches d'inscription définitives devront être envoyées le jeudi après la fin de la compétition, pour les équipes qualifiées pour le département. (Suivant modèle Excel transmis par le Comité Régional).

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date butoir fixée par le Comité Régional

Les équipes qualifiées pour le Championnat de France, ne peuvent, en aucun cas, participer au Championnat de Région correspondant.

Article 2 - Remplacement dans les équipes qualifiées pour toutes les catégories :

Plus aucun remplacement de joueur n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de la qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer. **Le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement en prenant l'équipe suivante dans le classement des qualifications établi par Gestion Concours (Règlement Fédéral : Article 3 du règlement des CDF, c) remplacement)**

Le remplacement d'une ou plusieurs équipes dans les conditions décrites ci-dessus pourra être effectué jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre indiquant le début de la compétition.

Article 3 - Tenue et identification :

Pour les joueurs et joueuses, se référer à l'Annexe 4.

Pour les délégués : ils devront porter la tenue de leur Comité Départemental et/ou à minima l'identification de leur Comité Départemental sur leur tenue (écusson ou nom du CD)

Article 4 – Délégués des Comités Départementaux, éducateurs et initiateurs :

Tous les délégués appelés à officier sur les championnats, devront être licenciés à la FFPJP et devront déposer leurs licences à la Table de Marque avec celles des équipes dont ils sont responsables.

Pour les Championnats Jeunes, les coaches des équipes doivent également déposer à la Table de Marque, leur carte d'éducateur.

Cas d'absence de licence : application du règlement fédéral : si le joueur (ou délégué) est régulièrement licencié (vérification faite sur Geslico) le joueur (ou délégué) devra présenter une pièce d'identité et s'acquitter de la somme de 10€ pour pouvoir jouer.

Cas d'absence de carte d'éducateur : si la mention du diplôme d'éducateur est inscrite dans Geslico, l'éducateur pourra officier, dans le cas contraire, il ne pourra pas coacher son équipe.

Coaching des équipes seniors : (en conformité avec le Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP)

Le Délégué départemental (élu du CD) est appelé Chef de Délégation. Le jour du Championnat, il pourra présenter à la Table de marque, 1 ou plusieurs délégués (élus ou éducateurs de niveau BF1 minimum) et remettre leurs licences qui seront jointes aux licences de l'équipe qu'ils encadrent.

À tout moment, il ne pourra y avoir qu'un seul délégué départemental présent sur le terrain pour encadrer 1 équipe. L'éducateur faisant office de délégué devra se conformer à l'Article 3 pour sa tenue. Si une équipe est éliminée, le délégué pourra encadrer une autre équipe en le signalant à la Table de Marque.

Article 5 – Déroulement des compétitions et horaires :

Un horaire unique sera mis en place pour toutes les compétitions :

- Début des parties : 8h pour toutes les catégories (sauf les individuels : début des parties à 9h)
- Arrêt de toutes les parties pour le repas de midi : 12h15, reprise à 13h30.

Seul le Jury pourra apporter des modifications aux horaires indiqués ci-dessus.

La remise des récompenses aura lieu dès la fin de chaque compétition.

Toutes les compétitions Seniors et Vétérans se déroulent par poules (parties en 13 points) à l'exception du Triplette Provençal dont les parties se jouent en 11 points jusqu'en ¼ inclus.

Voir en *Annexe 1* le déroulement des Championnats Jeunes.

WEB TV :

La présence d'une WEBTV est possible sur 1 ou plusieurs championnats : dans ce cas un jeu dans le carré d'honneur sera réservé à cet effet. Les rencontres filmées sont décidées par le délégué régional de la compétition en accord avec le prestataire de la WEBTV.

Les joueurs ne peuvent en aucun cas refuser, pour quelque motif que ce soit, de jouer sur le terrain désigné par la Table de marque (terrain filmé), sous peine de disqualification.

Article 6 - Rappels Importants :

- Il est interdit aux joueurs, aux coaches des jeunes, aux délégués et aux arbitres de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur les terrains de jeu et ce, dès le début de la compétition, en accord avec le règlement championnat de France.
- Les téléphones portables devront être éteints sur les jeux.
- Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs de :
 - S'entraîner en cours de partie tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués.
 - De s'absenter d'une partie ou de quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.
- Le Délégué devra avoir une attitude correcte.
- Les parties finales devront être obligatoirement jouées, en cas de refus, les équipes perdront le bénéfice de leur qualification.
- Les vainqueurs et finalistes des Championnats Régionaux devront participer OBLIGATOIREMENT à la cérémonie de remise des prix organisée par le Comité Régional. L'absence d'un joueur ou d'une équipe, pour quelque raison que ce soit, à cette cérémonie, fera l'objet d'une saisie de la Commission de Discipline Régionale.

Le non-respect d'un de ces points entraînera de la part de l'arbitre ou du jury, une disqualification de l'équipe fautive.

Article 7 - Rappel du Règlement administratif et sportif de la FFPJP concernant l'alcoolémie :

« **Article 22** » – Tout participant à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre à un éventuel contrôle d'alcoolémie par les personnes habilitées, sachant que le taux maximal autorisé est de 0,50 gramme par litre de sang. Si ce taux est dépassé, le joueur est exclu de la compétition. Voir *Annexe 3*.

Article 8 – Championnats de France :

1. Tenue

Les équipes qualifiées au Championnat de France, de toutes les catégories, sont sous la responsabilité d'un membre du Comité Régional et devront porter la tenue qui leur sera fournie. Les marquages publicitaires affichés sur ces tenues ne devront pas être masqués et aucune autre marque publicitaire ne devra être rajoutée sur la tenue (maillot, veste et pantalon).

2. Remplacement d'une équipe défaillante :

Si une équipe qualifiée lors d'un Championnat Régional ne peut participer au Championnat de France, il sera fait appel à une équipe remplaçante dans l'ordre du palmarès du Championnat Régional spécifié sur Gestion Concours, à savoir :

- Les ½ finalistes avec en priorité l'équipe qui a perdu sa partie contre l'équipe défaillante,
- À défaut les ¼ de finalistes dans les mêmes conditions.

Article 9 – Qualification au Championnat de France :

Les équipes qualifiées devront passer à la table de marque dès la fin de leur partie pour prendre les informations pour le championnat de France et fournir les renseignements utiles (adresse, etc). Ils devront également procéder à la commande de leur tenue après de notre « partenaire équipements ».

Article 10 – Application :

Les délégués Départementaux devront porter le présent règlement à la connaissance des joueurs placés sous leur responsabilité. La participation aux Championnats Régionaux implique de la part des joueurs et délégués l'acceptation du présent règlement.

Tout délégué ou joueur qui ne respecterait pas le présent règlement, ou qui par sa conduite, sa tenue ou ses propos sur ou en dehors des jeux, viendrait à perturber de quelque manière que ce soit le bon déroulement de la compétition, serait immédiatement exclu de celle-ci par l'arbitre ou par le Jury et s'exposerait par la même aux sanctions disciplinaires qui découlent de ces faits.

Article 11 – Absences :

Tout joueur inscrit pour participer au championnat Régional, absent le jour de cette compétition, devra au plus tard dans les **quatre jours** qui suivent le début de la compétition, fournir un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non-prévisible de celle-ci.

En cas d'absence injustifiée ou dont la justification est manifestement inappropriée : interdiction administrative de participer à la même épreuve pour l'édition suivante. **S'il s'agit du championnat promotion, interdiction pour le championnat tripléte toute catégorie de l'année suivante.**

Ces décisions sont prises par le Comité Directeur du Comité Régional. Elles seront notifiées au joueur par écrit et par tous moyens (LRAR, courriel, remise en main propre contre décharge ...).

Article 12 – Droit à l'image :

En participant aux championnats régionaux, les joueurs et délégués autorisent la captation et la diffusion de leur image dans un cadre promotionnel et journalistique, exclusivement sur les plateformes numériques du Comité Régional et de ses partenaires (Boulistenaute) et leurs réseaux associés.

Les films et photos réalisés dans le cadre des Championnats Régionaux restent la propriété du Comité Régional AURA qui pourra les utiliser pour la publication des résultats et pour toute action visant à valoriser les compétitions régionales ainsi que leurs acteurs.

*Ce document annule et remplace toute version antérieure.
Il est applicable au 1^{er} janvier 2025*

ANNEXE 1 : Championnat jeunes triplette

Présentation des licences :

Les éducateurs, coaches désignés des équipes jeunes, devront présenter leur carte fédérale avec leur licence. Cette carte, avec l'écusson, devront être portés pendant tout le championnat.

Déroulement :

Les championnats Jeunes (J-C-M) ont lieu le dimanche du week-end de Pentecôte (Championnats 2^{ème} partie). Ils se déroulent en Swiss Système avec des parties au temps, le samedi à partir de 8h15.

Le système dit « Swiss » permet de faire jouer un nombre de parties corrects à toutes les équipes comme dans les « groupes » utilisés précédemment, et en évitant les arrangements lors des dernières parties qui n'ont pas toujours un intérêt sportif pour toutes les équipes.

A l'exception de la première partie, et sauf exception, chaque équipe ne rencontre que des équipes ayant le même résultat qu'elle.

Le système est entièrement informatisé selon le principe que les équipes d'un même département ne peuvent pas se rencontrer au 1^{er} tour.

Ensuite, le tirage au sort fait s'opposer des équipes ayant des résultats équivalents en nombre de victoires. Si cela donne un chiffre impair dans un groupe, celui-ci est complété par une équipe qui a une victoire de différence.

A l'issue des tours de qualification les équipes sont classées d'abord en fonction du nombre de victoires, puis en cas d'égalité, en fonction du goal average.

Les parties se jouent en 13 points ou en temps limité à 45 minutes plus deux mènes (voire une mène supplémentaire en cas d'égalité après les deux mènes).

1^{ère} partie : 8h15-9h

2^{ème} partie : 9h30-10h15

3^{ème} partie : 10h45-11h30

Après la 3^{ème} partie, les Minimes-Cadets iront manger (les horaires précis des services de restauration seront donnés par la Table de Marque)

Juniors = 4^{ème} partie : 12h-12h45

Après la 4^{ème} partie, les Juniors iront manger

Minimes-Cadets 4^{ème} partie : 13h15-14h

Repas à prévoir à partir de 11h30, et en décalé pour permettre un service plus rapide.

A l'issue des 4 parties, les 2 équipes qui ont gagné toutes les parties sont qualifiées au CDF et vont disputer la finale pour le titre de Champion Régional.

Parallèlement se jouera la partie qualificative pour attribuer les places au championnat de France (nombre de parties = nombre de place - 2). Les équipes concernées s'affronteront dans l'ordre du place (la mieux classée contre la moins bien classée, etc...)

En cas d'égalité pour définir les équipes sélectionnées, un tir de départage sera effectué.

Les parties se jouent en 13 points ou en temps limité à 45 minutes plus deux mènes (voire une mène

Tenues :

Les délégués et joueurs, de chaque département devront être clairement identifiables et ce dans les conditions prévues au règlement fédéral. L'identification du Comité ou du club sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande). Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc...).

Il sera remis aux éducateurs une chasuble qu'ils devront porter pendant toute la durée de la compétition. La chasuble devra être rendue, en parfait état, en échange des licences de l'équipe.

Alcoolémie :

Les délégués et les coaches des équipes jeunes peuvent être contrôlés durant la compétition. (se reporter contrôles ci-dessous).

ANNEXE 2 : Tir de Précision

Le Championnat de France de Tir de Précision est ouvert aux catégories suivantes, sans distinction de la classification, dans chacune desquelles sera décerné le titre de champion :

- Seniors Masculins (tous les 2 ans : années impaires)
- Seniors Féminines (tous les 2 ans : années impaires)
- Juniors Masculins et Féminins (tous les ans)

Pour les séniors, le Championnat de France de Tir de Précision se déroulera le vendredi situé entre le CDF Triplettes Vétérans et le CDF Triplettes Promotions.

Pour les jeunes, le Championnat de France de Tir de Précision se déroulera la veille du championnat de France jeunes.

Participation

A l'occasion de la mise en œuvre des championnats de Tir de Précision il est rappelé que, s'agissant d'une épreuve individuelle qualificative au Championnat de France, les Etrangers Hors Communauté Européenne ne sont pas autorisés à participer à ce championnat et à ses phases qualificatives.

Les éducateurs, coaches désignés des tireurs jeunes, devront présenter leur carte fédérale avec leur licence. Cette carte, avec l'écusson, devront être portés pendant tout le championnat.

Déroulement

1. Le championnat régional se déroulera :

- pour les féminines et les masculins : pendant le week-end de 4 jours
- pour les jeunes : la veille du Championnat Triplette Jeunes

2. Chaque comité départemental qualifiera un joueur par catégorie. Le championnat régional se déroulera donc avec 12 participants par catégorie, sauf si des départements ne souhaitent pas participer.

3. Ce championnat se conformera au règlement FIPJP.

4. 2 pas de tir seront tracés, à savoir un pour chaque catégorie.

5. Pour l'encadrement des épreuves il faudra :

- | | |
|--|---|
| * Arbitre officiel au cercle de tir pour l'attribution des points | 2 |
| * Arbitre ou un dirigeant pour les pieds | 2 |
| * Bénévoles pour le positionnement des boules + un remplaçant. | 4 |
| * Personne pour enregistrer les scores sur la feuille de marque individuelle. | 2 |
| * Personne pour enregistrer les scores sur informatique et établir le classement | 1 |

6. Dans tous les cas, le titre de Champion Régional se joue impérativement.

Le matériel nécessaire au bon déroulement de ce championnat sera fourni par la région, soit :

- 2 jeux de numéros
- 2 kits de TDP
- 10 cercles pour les pieds
- 2 cercles pour les cibles
- Feuilles de résultats
- Supports de feuilles avec stylos

ANNEXE 3 : CONTROLES D'ALCOOLEMIE

Considérant l'effet « antistress » de la prise d'alcool par conséquence de son action potentiellement dopante et de l'effet délétère sur la santé, la F.F.P.J.P., soucieuse de préserver tant l'éthique sportive de ses compétitions que la santé de ses pratiquants, décide conformément à la réglementation Internationale, de réglementer l'usage de l'alcool dans ses compétitions renforçant ainsi l'image d'une pratique sportive saine et vecteur de santé.

La limite de tolérance de l'alcoolémie est fixée à 0.50 gramme par litre de sang soit 0.25 mg par litre d'air expiré. Des contrôles préventifs d'alcoolémie peuvent être effectués lors des compétitions agréées par la F.F.P.J.P. selon les modalités suivantes :

1. Le jury de la compétition décide du moment et réalise le tirage au sort des joueurs ou équipes (incluant leur délégué présent sur le terrain qui encadre l'équipe et le Chef de Délégation s'il est différent) qui devront se soumettre au contrôle médical d'alcoolémie. Il en communique la liste nominative à la personne chargée du contrôle (le Médecin ou un Membre du Comité Régional missionné à cet effet).
2. L'appareil d'éthylotest doit obligatoirement être homologué aux normes NF X20-702 ou NF X20-704 (classe 2). Il doit impérativement bénéficier d'une révision annuelle qui doit être attestée par le fabricant.
3. Le contrôle de chaque joueur sera réalisé par le médecin responsable ou la personne habilitée, en présence d'un tiers.
4. Le sportif devra se présenter au contrôle sans délai et ne consommer aucune nourriture ou boisson avant le contrôle.
5. Après avoir justifié de son identité, le joueur réalise le test avec un embout buccal à usage unique. Le médecin contrôleur tient l'instrument de mesure pendant toute la procédure, et demande au sportif de souffler fermement dans l'embout buccal jusqu'à ce que le prélèvement soit correct. Le sportif devra poursuivre l'examen jusqu'à ce qu'une lecture soit possible sur l'instrument. Si le sportif n'est pas en mesure de fournir un échantillon, le test sera considéré comme un refus.
6. L'affichage du résultat n'est lu sur l'écran que par le médecin et le sujet lui-même. Seule la positivité ou le non-résultat est inscrit sur la feuille de contrôle sans noter la valeur chiffrée affichée du test. Le joueur signe la feuille de résultat, également contresignée par le médecin.
7. En cas de positivité du test, le joueur est tenu de se présenter pour un deuxième contrôle dans un délai de 10 minutes à 30 minutes. La feuille de résultat sera remplie selon la même procédure que lors du contrôle initial.
8. Un double de la feuille de résultat sera remis au joueur.
9. Dans tous les cas, la feuille de résultat du contrôle sera transmise au jury pour décision.
10. Tout refus d'un joueur à se soumettre au contrôle ou à fournir un échantillon d'air insuffisant, sera également notifié au jury pour décision.

ANNEXE 4 : TENUES

RAS : ANNEXE VIII : TENUES VESTIMENTAIRES DES JOUEURS ET JOUEUSES

1/ Principes et applications :

1.1 Principes :

Les joueurs, les joueuses, devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc... Sont interdits les débardeurs ou marcelles (épaules dénudées). Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs...) Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

1.2 Appréciation de la conformité de la tenue :

Conformément à l'article 25 (c) section sportive du règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, le délégué doit s'assurer que les joueurs ou joueuses ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par la F.F.P.J.P. En cas d'irrégularité, il doit informer le Jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe. Dans l'application de la présente instruction, pour chaque compétition, la décision du jury est sans appel. En ce qui concerne les chaussures, par exception de la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.

2/ Publicités et couleurs :

2.1 Publicités autorisées sur les tenues

Le nombre d'inscriptions comportant une marque ou un emblème commercial ou promotionnel, le nom ou le logo d'un partenaire ainsi que le sigle du fabricant du vêtement est défini dans les articles suivants ; ces inscriptions sont désignées sous le terme de « publicité ». Sauf règlement particulier, il est possible de jouer sans aucune inscription. Le port des tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools. Des inscriptions publicitaires ; dans le respect de l'article 22 du règlement administratif et sportif, la FFPJP fixe le nombre de partenaires autorisé à 3 maximum pour les tenues des équipes qualifiées (par un Comité Départemental ou Régional) à un Championnat de France. Les tenues « club » ne sont pas soumises à cette disposition. Les publicités peuvent être différentes d'un joueur, d'une joueuse, à l'autre mais positionnées à des emplacements identiques. Ne doivent pas être considérées comme des publicités, la marque ou le logo du fabricant (équipementier), du club, Comité départemental, régional, des conseils départementaux et régionaux, de l'organisateur du concours ainsi que le nom et prénom des joueurs, des joueuses (les surnoms sont interdits).

2.2 Couleurs et dessins :

Les couleurs de l'habillement sont libres. Pour les compétitions où le haut doit être homogène, la couleur et la conception (design) doivent être identiques. S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs, les joueuses peuvent indifféremment porter polo, pull ou veste. Le maillot d'un champion de France, d'Europe ou du Monde en titre peut remplacer une tenue. Il n'est pas soumis à cette réglementation et aucune publicité ne peut être ajoutée

Tableaux et visuels

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL				
PARI TENUES				
TABLEAUX RECAPITULATIFS				
Niveau de compétition	Tenue obligatoire			
	Haut	Bas	Logo	
Concours				
Départementaux	Compétence des comités départementaux			
Régionaux	HOMOGÈNE			
Supra, Inter, Nationaux, Événementiels	HOMOGÈNE			
Championnats et Coupes				
Départemental				
Qualificatifs au Championnat Départemental				
Championnat Départemental	CLUB HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	CLUB	
Coupe de France départementale				
Championnat Départemental des Clubs				
Régional				
Championnat Régional	CLUB ou DÉPARTEMENT HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	DÉPARTEMENT ou CLUB	
Championnat Régional des Clubs			CLUB	
France				
Championnat de France	COMITÉ HOMOGÈNE		DÉPARTEMENT ou RÉGION	
Coupe de France (à partir des ZONES)				
Championnat National des Clubs	CLUB HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	CLUB	
Phase finale Championnat National des Clubs				

Niveau de compétition	Jean	Pantalon	Vêtement, trou, clouté, délavé, barolo, déchiré etc...	Short sportif, survêtement sportif, bermuda sportif etc...	Chaussures ou chaussures de sport fermées
Concours					
Départementaux					
Régionaux	AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT	AUTORISÉ	OBLIGATOIRE
Supra, Inter, Nationaux, Événementiels					
Championnats et Coupes					
Départemental					
Qualificatifs au Championnat Départemental					
Championnat Départemental	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France départementale					
Championnat Départemental des Clubs					
Régional					
Championnat Régional	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs					
France					
Championnat de France					
Coupe de France (à partir des ZONES)	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat National des Clubs					
Phase finale Championnat National des Clubs					

Homogène = issu d'un élément commun (par ex : un polo bleu, un sweat bleu, une veste de survêtement bleue ou un pantacourt noir, un short noir, un pantalon de survêtement noir)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL						
PARI TENUES						
NOTIONS DE HAUTS HOMOGÈNES						
Hauts de même couleurs et de même conception			Manches de même couleur			
AUTORISÉ			AUTORISÉ			
Haut de couleur différente			Liseré différent			
			Manches de couleurs différentes			
INTERDIT			INTERDIT			
			INTERDIT			

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

NOTIONS DE BAS HOMOGENES

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Couleur différente



INTERDIT

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Couleur différente



INTERDIT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

MARQUAGE - PUBLICITÉ

Position du LOGO identique sur les tenues



AUTORISÉ

3 publicités maximum, même différentes, aux mêmes emplacements, ou sans publicité



AUTORISÉ

LOGO manquant



INTERDIT

3 publicités maximum, emplacements différents



INTERDIT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

TENUES INTERDITES

Débardeurs, marcel, chemisiers sans manche



INTERDIT

Shorts de bain, jupe, robe, bermudas de ville...



INTERDIT

Vêtements troués, délavés, cloutés, bariolés...



INTERDIT

Chaussures ouvertes, espadrilles, chaussons



INTERDIT